

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 01.08.2015

**Isopropanol (alcool isopropylique 99 %)**

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise**

**Nom du produit:** Isopropanol (alcool isopropylique 99 %)

**Fabricant / fournisseur Numéro d'article:** S25372A

**Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation:** Produits chimiques de laboratoire

**Détails du fabricant:**

AquaPhoenix Scientific  
860 Gitts Run Road,  
Hanover, PA 17331  
(717) 632-1291

**Détails du fournisseur:**

Fisher Science Education  
6771 Silver Crest Road, Nazareth, PA 18064  
800 955-1177

**Numéro de téléphone de secours:**

Numéro de téléphone d'urgence : 800-255-3924

**SECTION 2: Identification des dangers**

**Classification de la substance ou du mélange:**



**Inflammable**

Liquides inflammables, catégorie 2



**Irritant**

Irritation des yeux, catégorie 2A

Toxicité spécifique pour l'organe cible - exposition unique, catégorie 3, système nerveux central

**Mentions d'avertissement :** Danger

**Mentions additionnelles de danger:**

Vapeur et liquide hautement inflammables.

Provoque une grave irritation des yeux.

Peut causer la somnolence ou vertiges.

**Déclaration de mise en garde:**

Conserver le conteneur bien fermé.

Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

Garder à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser de l'équipement électrique, de l'équipement de ventilation et des systèmes d'éclairage antidéflagrants.

Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.

Prendre des précautions pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.

Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les bruines, les vapeurs, les jets.

SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.08.2015

**Isopropanol (alcool isopropylique 99 %)**

EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

En cas d'incendie : Utiliser les agents recommandés dans la section 5 pour l'extinction.

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le conteneur bien fermé.

Entreposer dans un endroit fermé à clé.

Éliminer le contenu et récipient comme indiqué dans Section 13.

**Autre classification non SGH:**

Aucun(e)

**SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients**

**Ingrédients:**

Ingrédients:		
CAS 67-63-0	Isopropanol	100 %
Pourcentages par poids		

**SECTION 4: Mesures de premiers soins**

**Description des mesures de premier secours**

**Après l'inhalation :**

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène.

**Après contact avec la peau :**

Laver la zone avec au savon et à l'eau. Rincer la peau exposé doucement avec de l'eau pendant au moins 15 à 20 minutes. Consultez un médecin si l'irritation persiste ou en cas d'inquiétude.

**Après contact avec les yeux :**

Protéger l'œil non exposé. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

**Après ingestion :**

Faire vomir. Diluer avec de l'eau ou du lait en buvant après le rinçage. Consulter immédiatement un médecin.

**Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:**

Des difficultés respiratoires. Irritation. Nausée. Mal de tête.

**Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:**

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes.

**SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu**

**Agent d'extinction**

**Agents d'extinction appropriés:**

Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistant à l'alcool. Le jet d'eau peut être utilisé pour diluer les déversements aux mélanges non inflammables.

**Agents d'extinction non appropriés:** Aucun(e)

**Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:** Aucun(e)

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.08.2015

**Isopropanol (alcool isopropylique 99 %)**

**Conseil pour pompiers:**

**Équipement de protection:**

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8.

**Informations supplémentaires (précautions):**

Assurer une ventilation adéquate. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Do not inhale gases, fumes, dust, mist, vapor, and aerosols.

**SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels**

**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:**

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Éloigner des sources d'allumage. Protéger de la chaleur. Veiller à ce que les systèmes de traitement des poussières (conduites d'évacuation, capteurs de poussières, récipients et matériel de traitement) soient conçus de manière à empêcher la pénétration de poussières dans la zone de travail. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.

**Précautions environnementales:**

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Un agent d'extinction d'incendie doit être disponible en cas d'incendie. Toujours appliquer les réglementations locales. Voir Section 13. Recueillir les liquides à l'aide d'un aspirateur, ou en utilisant des matériaux absorbants. Placer dans des contenants correctement étiquetés pour récupération ou élimination. Éliminer toute source d'allumage. Contenir le déversement, puis le recueillir. Ne pas déverser dans les égouts. Absorber avec une matière absorbante non combustible comme du sable ou de la terre et mettre sous contenant avant élimination. Aérer la zone où est survenu le déversement.

**Référence à d'autres sections:** Aucun(e)

**SECTION 7: Manutention et entreposage**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipuler le produit. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Les contenants vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

**Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:**

Entreposer dans un endroit frais. Entreposer dans un endroit sûr, dans un lieu destiné aux produits inflammables et éloigné de toute source d'inflammation. Assurer la ventilation des réservoirs. Éviter l'entreposage près de la chaleur extrême, des sources d'allumage ou des flammes ouvertes. Maintenir le contenant bien fermé. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Entreposer à l'écart des matières inflammables.

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle**



**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.08.2015

**Isopropanol (alcool isopropylique 99 %)**

<b>Paramètres de contrôle:</b>	67-63-0, Isopropanol, ACGIH VLS LECT: 400 ppm. 67-63-0, Isopropanol, ACGIH VLS MPT : 200 ppm. 67-63-0, Isopropanol, DIVS de NIOSH : 2.000 ppm. 67-63-0, Isopropanol, NIOSH LECT 500 ppm, 1.225 mg/m <sup>3</sup> . 67-63-0, Isopropanol, NIOSH MPT 400 ppm, 980 mg/m <sup>3</sup> . 67-63-0, Isopropanol, OSHA LEP MPT 400 ppm, 980 mg/m <sup>3</sup> .
<b>Contrôles techniques appropriés:</b>	Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus.
<b>Protection respiratoire:</b>	Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de hautes concentrations.
<b>Protection de la peau:</b>	Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation.
<b>Protection oculaire:</b>	Lunettes de protection à écrans latéraux ou des lunettes de protection.
<b>Mesures générales d'hygiène:</b>	Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Effectuez un entretien de routine. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

<b>Apparence (état physique, couleur):</b>	Liquide clair et incolore	<b>Limite d'explosion inférieure:</b> <b>Limite d'explosion supérieure:</b>	Non déterminé ou non disponible Non déterminé ou non disponible
<b>Odeur :</b>	Alcool	<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	Environ 33 à 20 °C
<b>Seuil d'odeur:</b>	Non déterminé ou non disponible	<b>Densité de la vapeur:</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Valeur pH:</b>	Non déterminé ou non disponible	<b>Densité relative:</b>	Environ 0,8 g/mL à 25 °C
<b>Point de fusion / congélation:</b>	Inférieure à -88°C	<b>Solubilités:</b>	Solubilité infinie dans l'eau.
<b>Point d'ébullition / plage d'ébullition:</b>	Environ 82 °C	<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Point d'éclair (creuset fermé):</b>	13,0 °C	<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé ou non disponible	<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gazeux):</b>	Inflammable	<b>Viscosité:</b>	a. Cinématique: Non déterminé ou non disponible b. Dynamique: Non déterminé ou non disponible
<b>Densité à 20°C:</b>	Non déterminé ou non disponible		

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**Réactivité:**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.08.2015

**Isopropanol (alcool isopropylique 99 %)**

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

**Stabilité chimique:**

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

**Possibilité de réactions dangereuses:**

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

**Conditions à éviter:**

Éviter le contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes ou d'autres sources d'inflammation.

**Matériaux incompatibles:**

Des agents oxydants puissants, des caoutchoucs, des plastiques, des revêtements.

**Produits de décomposition dangereux:**

Oxydes de carbone, vapeurs âcres et irritantes.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**Toxicité aiguë:** Aucun(e)

**Toxicité chronique:** Aucune information additionnelle.

**Corrosion/irritation de la peau:** Aucune information additionnelle.

**Dommages/irritations oculaires sévères:**

Provoque une grave irritation des yeux Isopropanol.

**Sensibilisation respiratoire ou de la peau:** Aucune information additionnelle.

**Cancérogénicité:** Aucune information additionnelle.

**Mutagénicité cellulaire germinale:** Aucune information additionnelle.

**Toxicité reproductrice:** Aucune information additionnelle.

**STOT exposition simple et répétée:**

Peut provoquer des étourdissements et de la somnolence en une seule exposition.

**Informations toxicologiques supplémentaires:**

Aucune information additionnelle.

**SECTION 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité** No additional information.

**Persistance et dégradabilité:** Aucune information additionnelle.

**Potentiel bioaccumulatif:** Aucune information additionnelle.

**Mobilité dans le sol:** Aucune information additionnelle.

**Autres effets indésirables:** Aucune information additionnelle.

**SECTION 13: Précautions pour l'élimination**

**Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:**

Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementions applicables (US 40CFR262.11).

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**US DOT (Département des transports)**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.08.2015

**Isopropanol (alcool isopropylique 99 %)**

américain)

**N° UN:**

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

1219

**Exception quantité limitée:**

Aucun(e)

**En vrac:**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** Isopropanol.

**Classe de risques:** 3

**Groupe d'emballage:** II.

**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Non

**Commentaires:**

Aucun(e)

**Non-vrac:**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** Isopropanol.

**Classe de risques:** 3

**Groupe d'emballage:** II.

**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Non

**Commentaires:**

Aucun(e)



**SECTION 15: Informations réglementaires**

**États-Unis (É.-U.)**

**Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

Aigu, Incendie

**Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

67-63-0 Isopropanol.

**RCRA (Code de déchets dangereux):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :**

67-63-0 Isopropanol: répertorié.

**CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Proposition 65 (Californie):**

**Produits chimiques connus pour causer des cancers:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Canada**

**Liste intérieure de substances (DSL) :**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.08.2015

**Isopropanol (alcool isopropylique 99 %)**

67-63-0 Isopropanol: répertorié.

**SECTION 16: Informations supplémentaires**

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

**NFPA:** 2-3-0

**HMIS:** 2-3-0

**SGH texte complet des énoncés:** Aucun(e)

**Abréviations et acronymes:**

IMDG	Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
PNEC.	Concentrations estimées sans effet (REACH).
CFR	Code des règlements fédéraux (É.-U.)
SARA	Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
RCRA.	Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
TSCA.	Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
NPRI	Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
DOT	US Department of Transportation.
IATA	Association internationale du transport aérien.
GHS	Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
ACGIH	Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
NFPA	National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
WHMIS	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
DNEL	Dérivé, niveau sans effet (REACH).